

DELIBERATION

005-250500600-20170126-2017_4-DE

| |
|---|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017 |
| Délibération n° : 2017_4 |
| Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017 |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2017

Publication : 31/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Objet : Modification d'une demande de financement : Animation territoriale pour l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie et la création d'outils de valorisation sur la biodiversité du Parc naturel régional du Queyras

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMEOUD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale, Titulaire (3 voix), présente, Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, Titulaire, excusée ;

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère Départementale, Titulaire (2 voix), présente, Marcel CANNAT, Conseiller Départemental, Titulaire (2 voix), présent ;

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent, Emmanuel Molle, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent ;

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jacques BONNARDEL ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé, Pascal GIRAUD, Conseiller Municipal, excusé ;
- **Arvioux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, excusé ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Christian GROSSAN ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER Conseiller Municipal, présent ;
- **Eyglis** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère Municipale, excusée ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Louis BUES, Délégué, excusé.
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire excusée.

DELIBERATION

| |
|---|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017 |
| Délibération n° : 2017_4 |
| Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017 |
| |

Objet : Modification d'une demande de financement : Animation territoriale pour l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie et la création d'outils de valorisation sur la biodiversité du Parc naturel régional du Queyras

Exposé des motifs :

Le territoire du Parc naturel régional du Queyras abrite un patrimoine naturel remarquable particulièrement riche et varié. Les pratiques agro-sylvo-pastorales raisonnées ont permis la sauvegarde et la conservation des milieux les plus originaux et le maintien d'une mosaïque de milieux naturels garants de la diversité biologique. Aujourd'hui, les pratiques changeantes couplées à l'accroissement du tourisme peuvent mettre en péril ce patrimoine naturel et paysager, qui fait toute la notoriété et la force du Queyras. C'est une mission essentielle du Parc qui en fait une priorité de sa charte. Afin de respecter au mieux les orientations prises, le Parc du Queyras souhaite s'appuyer sur un document cadre qui définit la stratégie de préservation de la biodiversité sur le territoire.

Il s'agit donc de finaliser ce document, de le mettre en œuvre et de favoriser son appropriation locale.

Par suite, il est proposé la délibération suivante :

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ; notamment l'article B2 « Entretenir la vie, la biodiversité et nos paysages » et son programme d'actions ;
- La délibération du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Queyras en date du 18 mars 2015 pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de préservation de la biodiversité sur le territoire du Parc naturel régional du Queyras.

Considérant :

- La nécessité de produire une stratégie de préservation de la biodiversité afin de mener à bien toutes les actions prévues dans la Charte et d'organiser la sauvegarde et la conservation des milieux ;
- Les attendus des services de l'Etat et en particulier du Conseil National de Protection de la Nature concernant la mise en œuvre de la Charte du Parc du Queyras sur les thématiques liées à la protection et la gestion du patrimoine naturel ;
- La labellisation du territoire en Réserve transfrontière de biosphère par l'UNESCO en juin 2014 ;
- L'inscription de cette action dans le projet Espace valléen Guillestrois – Queyras au titre des actions biodiversité (OS2 du POIA) ;

DELIBERATION

| |
|---|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017 |
| Délibération n° : 2017_4 |
| Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017 |
| |

Objet : Modification d'une demande de financement : Animation territoriale pour l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie et la création d'outils de valorisation sur la biodiversité du Parc naturel régional du Queyras

Le Comité syndical, réuni le 26 janvier 2017, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant :

| Dépenses TTC | | Recettes | | % |
|---|----------------|-----------------------------------|----------------|------------|
| Ingénierie du Parc | 84 640 | Région Provence-Alpes-Côte d'Azur | 28 843 | 18 |
| Stagiaire recensement et analyse des connaissances | 3 600 | CIMA | 28 843 | 18 |
| Appui méthodologique à l'élaboration de la stratégie biodiversité | 5 000 | POIA | 54 482 | 34 |
| Prospections et inventaires | 19 500 | | | |
| Sensibilisation et publications | 47 500 | Autofinancement | 48 072 | 30 |
| | | | | |
| Coût total | 160 240 | Coût total | 160 240 | 100 |

- De solliciter les financements nécessaires auprès des différents financeurs dans la limite du montant global estimé ;
- D'autoriser le Président et la Direction à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

DELIBERATION

| |
|---|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité Syndical du jeudi 26 janvier 2017 |
| Délibération n° : 2017_4 |
| Date de convocation : vendredi 20 janvier 2017 |
| |

Objet : Modification d'une demande de financement : Animation territoriale pour l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie et la création d'outils de valorisation sur la biodiversité du Parc naturel régional du Queyras

Le Comité Syndical, réuni le 26 janvier 2017, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés :
Votes Contre : 0 Pour : 20
Abstentions : 0

Décide :

- **D'approuver la modification de demande de financement.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christian GROSSAN